

Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITE SYNDICAL

Délibérations

N° CS-2025-006 à CS-2025-009

PVCS-SMPS-2025-04 - SEANCE DU 09 AVRIL 2025

Mme la Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison certifie que toutes les délibérations de cette réunion ont été transmises en Préfecture de la Haute-Savoie le 24 avril 2025 et ont été certifiées exécutoires à compter du 25 avril 2025, date de publication du registre des délibérations.

Ce procès-verbal de séance a été publié sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Savoie le 02 juin 2025 après avoir été approuvé par le Comité Syndical lors de sa séance du 26 mai 2025.

Le Responsable du Secrétariat des Séances

Les délibérations sont classées par numéros d'ordre croissant sur la base des trois derniers chiffres.

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 AVRIL 2025

Sous la Présidence de
Mme Agnès GAY et de M. Didier LAYAT

SYNDICAT MIXTE DU PLATEAU DE SOLAISON
► Comité Syndical ◄

Réunion du 09 avril 2025



DELIBERATIONS N° CS-2025-006 à CS-2025-009

N° Délib.	Objet	Page
------------------	--------------	-------------

*	– Ouverture de séance	3
*	– Clôture de séance	15

Délibérations

CS-2025-006	– Approbation du Compte de Gestion 2024.....	5
CS-2025-007	– Vote du Compte Administratif 2024	7
CS-2025-008	– Affectation du Résultat 2024.....	9
CS-2025-009	– Approbation du Budget Primitif 2025.....	11

Procès-Verbaux des séances du Comité Syndical

Séance du 09 avril 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison, dûment convoqué le 27 mars de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni en présentiel et en visioconférence, le 09 avril de la même année à 18h30, sous la Présidence de Mme Agnès GAY, Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison.

Sont présents :

MM. Didier LAYAT, Martial SADDIER, **Vice-Présidents**

M. Dimitri RIVOLLET, **Titulaire**

Mme Christelle JAUN, M. Dominique BOISIER, **Remplaçants**

Absents représentés :

MM. Florent PIZZAGALI, Mme Estelle GOURMELON

Absents excusés :

M. Jean-Philippe MAS, Mme Christelle PETEX



Délégations de vote :

M. Florent PIZZAGALI à M. Dominique BOISIER, Mme Estelle GOURMELON à Mme Christelle JAUN

Assistent à la séance :

- Mme REPIQUET, Directrice Générale Adjointe Bâtiments et Education des services du Département
- M. LEGER, Directeur des Affaires Juridiques des services du Département

Procès-Verbal de séance du Comité Syndical du 09 avril 2025

MME LA PRESIDENTE.- J'ouvre cette séance du Comité Syndical en indiquant que j'ai reçu le pouvoir de M. Jean-Philippe Mas qui donne délégation à Mme Marie-Antoinette Métral. Tous les participants en présentiel et en visioconférence s'étant identifiés, je constate que nous avons le quorum.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance, habituellement nous désignons les plus jeunes, Mme Estelle Gourmelon acceptez-vous cette fonction ? Je vous remercie.

Mme Estelle Gourmelon est désignée secrétaire de séance.

Nous devons approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 03 février dernier, est ce que vous avez des remarques particulières, des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas parfait.

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 03 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Nous passons au point n° 1 de notre ordre du jour qui concerne l'approbation du compte de gestion 2024.

Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 09 avril 2025

n° CS-2025-006

RAPPORTEUR: **Agnès GAY**

OBJET: **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du plateau de Solaison dûment convoqué le 27 mars 2025 s'est réuni en présentiel et en visioconférence à la mairie de Brizon, sous la présidence de :

Mme GAY Agnès, Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Présent(e)s			
M. Didier LAYAT, Vice-Président			
Mme Estelle GOURMELON, MM. Dimitri RIVOLLET, Florent PIZZAGALI, Titulaires Mme Marie-Antoinette METRAL, Suppléante			
Représenté : (délégation de vote)			
M. Jean-Philippe MAS donne pouvoir à Mme Marie-Antoinette METRAL			
Absent(e)(s) excusé(e)(s)			
M. Martial SADDIER, Mme Christelle PETEX			
Quorum (soit 4 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice	8	Adopté à l'unanimité	
Présents	6	Voix Pour	6
Représenté(e)(s) / Absent(e)(s) excusé(e)(s)	1 / 2	Voix contre	0
Suffrages exprimés	6	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 à L.5721-8,

Vu la délibération n° CP-2023-0236 du 03 avril 2023 portant création et adoption des statuts du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison n° 74-2023-08-31-00001 du 31 août 2023,

Vu l'instruction budgétaire M57 pour le Syndicat,

Vu le compte de gestion 2024 présenté par le receveur syndical.

Considérant que le compte de gestion présenté par le receveur syndical n'appelle aucune observation.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Comité Syndical,

**après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion 2024.

Délibération transmise en Préfecture
le 24/04/2025
Publiée sur internet et certifiée
exécutoire,
le 25/04/2025

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
La Présidente du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,

Agnès GAY

MME LA PRÉSIDENTE.- Pour le vote du Compte Administratif 2024, je me dois de vous quitter momentanément et je laisse la présidence à Didier Layat.

(Mme la Présidente quitte la séance)

Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 09 avril 2025

n° CS-2025-007

RAPPORTEUR: Didier LAYAT

OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du plateau de Solaison dûment convoqué le 27 mars 2025 s'est réuni en présentiel et en visioconférence à la mairie de Brizon, sous la présidence de :

M. LAYAT Didier, Vice-Président du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Présent(e)s			
Mme Estelle GOURMELON, MM. Dimitri RIVOLLET, Florent PIZZAGALI, Titulaires			
Mme Marie-Antoinette METRAL, Suppléante			
Représenté : (délégation de vote)			
M. Jean-Philippe MAS donne pouvoir à Mme Marie-Antoinette METRAL			
Absent(e)(s) excusé(e)(s)			
Mme Agnès GAY, M. Martial SADDIER, Mme Christelle PETEX			
Quorum (soit 4 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice	8	Adopté à l'unanimité	
Présents	5	Voix Pour	5
Représenté(e)(s) / Absent(e)(s) excusé(e)(s)	1/3	Voix contre	0
Suffrages exprimés	5	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 à L.5721-8,

Vu la délibération n° CP-2023-0236 du 03 avril 2023 portant création et adoption des statuts du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison n° 74-2023-08-31-00001 du 31 août 2023,

Vu l'instruction budgétaire M57 pour le Syndicat,

Vu le compte de gestion 2024 présenté par le receveur syndical,

Vu le Compte Administratif 2024 établi par l'ordonnateur.

Pour l'examen de ce dossier, Mme Agnès GAY, Présidente, quitte la séance et laisse la présidence à M. Didier LAYAT, Vice-Président, qui présente les résultats suivants :

• **Section de fonctionnement**

Recettes de l'exercice	+ 100 000,00 €
Dépenses de l'exercice	+ 0,00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 100 000,00 €

• **Section d'investissement**

Recette de l'exercice	+ 0,00 €
Dépenses de l'exercice	+ 864,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 864,00 €

Résultat global de l'exercice + 99 136,00 €

L'exécution des dépenses et recettes et les résultats 2024 du Compte Administratif sont conformes au compte de gestion présenté par le receveur syndical.

Avez-vous des questions sur ce Compte Administratif ? Ce n'est pas le cas, je mets donc le Compte Administratif 2024 aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Comité Syndical,

**après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

ADOPE le Compte Administratif 2024.

Délibération transmise en Préfecture
le 24/04/2025
Publiée sur internet et certifiée
exécutoire,
le 25/04/2025

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Vice-Président du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,

Didier LAYAT

M. LAYAT.- Vous pouvez rappeler Mme la Présidente.

(Mme la Présidente regagne la séance)

MME LA PRESIDENTE.- Nous passons au point n° 3 qui est l'affectation du résultat 2024.

Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 09 avril 2025

n° CS-2025-008

RAPPORTEUR: **Agnès GAY**

OBJET: **AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du plateau de Solaison dûment convoqué le 27 mars 2025 s'est réuni en présentiel et en visioconférence à la mairie de Brizon, sous la présidence de :

Mme GAY Agnès, Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

M. Didier LAYAT, Vice-Président			
Mme Estelle GOURMELON, MM. Dimitri RIVOLLET, Florent PIZZAGALI, Titulaires			
Mme Marie-Antoinette METRAL, Suppléante			
Représenté : (délégation de vote)			
M. Jean-Philippe MAS donne pouvoir à Mme Marie-Antoinette METRAL			
Absent(e)(s) excusé(e)(s)			
M. Martial SADDIER, Mme Christelle PETEX			
Quorum (soit 4 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice	8	Adopté à l'unanimité	
Présents	6	Voix Pour	6
Représenté(e)(s) / Absent(e)(s) excusé(e)(s)	1/2	Voix contre	0
Suffrages exprimés	6	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 à L.5721-8,

Vu la délibération n° CP-2023-0236 du 03 avril 2023 portant création et adoption des statuts du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison n° 74-2023-08-31-00001 du 31 août 2023,

Vu l'instruction budgétaire M57 pour le Syndicat,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2024,

Vu le Compte de gestion 2024.

L'arrêté des comptes 2024 a permis de dégager un résultat global de 99 136,00 €, conforme au compte de gestion, qui se compose en :

- excédent de 100 000,00 € au titre de la section de fonctionnement,
- besoin de financement de 864,00 € au titre de la section d'investissement.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante doit affecter ce résultat en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de 864,00 €, puis le solde s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'affecter, avant reprise dans le Budget Primitif, l'excédent de fonctionnement comme suit :

- 864,00 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068,
- le solde, soit 99 136,00 € au résultat de fonctionnement reporté au compte 002.

MME LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Parfait, merci.

Le Comité Syndical,

**après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

AFFECTE l'excédent de fonctionnement de 100 000,00 € comme suit :

- 864,00 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068,
- le solde, soit 99 136,00 € au résultat de fonctionnement reporté au compte 002.

Délibération transmise en Préfecture
le 24/04/2025
Publiée sur internet et certifiée
exécutoire,
le 25/04/2025

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
La Présidente du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,

Agnès GAY

MME LA PRÉSIDENTE.- Nous passons au dernier point qui est l'approbation du Budget Primitif 2025.

Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 09 avril 2025

n° CS-2025-009

RAPPORTEUR: **Agnès GAY**

OBJET: **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du plateau de Solaison dûment convoqué le 27 mars 2025 s'est réuni en présentiel et en visioconférence à la mairie de Brizon, sous la présidence de :

Mme GAY Agnès, Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Présent(e)s			
M. Didier LAYAT, Vice-Président			
Mme Estelle GOURMELON, MM. Dimitri RIVOLLET, Florent PIZZAGALI, Titulaires			
Mme Marie-Antoinette METRAL, Suppléante			
Représenté : (délégation de vote)			
M. Jean-Philippe MAS donne pouvoir à Mme Marie-Antoinette METRAL			
Absent(e)(s) excusé(e)(s)			
M. Martial SADDIER, Mme Christelle PETEX			
Quorum (soit 4 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice	8	Adopté à l'unanimité	
Présents	6	Voix Pour	6
Représenté(e)(s) / Absent(e)(s) excusé(e)(s)	1/2	Voix contre	0
Suffrages exprimés	6	Abstention(s)	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 à L.5721-8,

Vu la délibération n° CP-2023-0236 du 03 avril 2023 portant création et adoption des statuts du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison n° 74-2023-08-31-00001 du 31 août 2023,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Compte Administratif 2024 établi par l'ordonnateur,

Vu l'affectation des résultats 2024.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président précise que le présent budget est voté selon la nomenclature M57 au niveau du chapitre, par nature, pour les deux sections investissement et fonctionnement. Cette modalité de vote permet de réguler les dépenses à l'intérieur d'un même chapitre. Il est assorti d'une présentation croisée par fonction.

Les propositions du Budget Primitif 2025 s'établissent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT:

•	RECETTES pour un montant de	300 864 €
-	021 Virement de la section de fonctionnement	289 136 €
-	10 Dotations, fonds divers et réserves	992 €
-	16 Emprunts et dettes assimilées	10 736 €
•	DEPENSES pour un montant de	300 864 €
-	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.....	864 €
-	23 Immobilisations en cours	300 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

•	RECETTES pour un montant de	299 136 €
-	002 Résultat de fonctionnement reporté	99 136 €
-	74 Dotations, subventions et participations	200 000 €
•	DEPENSES pour un montant de	299 136 €
-	011 Charges à caractère général	10 000 €
-	023 Virement à la section d'investissement	289 136 €

La participation annuelle pour chacune des collectivités est précisée dans les statuts et répartie comme suit:

Département	180 000 €
Commune de Brison	20 000 €

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes.

MME LA PRESIDENTE.- Est-ce que vous avez des questions particulières ? Parfait, y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Je vous remercie.

Le Comité Syndical,

**après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE le Budget Primitif 2025 ainsi que son annexe.

Délibération transmise en Préfecture
le 24/04/2025
Publiée sur internet et certifiée
exécutoire,
le 25/04/2025

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
La Présidente du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,

Agnès GAY

Procès-Verbal de séance du Comité Syndical du 09 avril 2025

MME. LA PRESIDENTE.- L'ordre du jour est épuisé, nous avons terminé. Merci à Mme Repiquet et à M. Léger pour leur travail et ses activités tardives.

La séance est levée.

Procès-verbal adopté lors de la séance publique du Comité Syndical du 26 mai 2025.

La Présidente du Comité Syndical,



Agnès GAY

Le Secrétaire de Séance,



Estelle GOURMELON

Publication du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Directeur de la Publication : Mme Agnès GAY, Présidente du Syndicat Mixte
Rédaction : Services du Syndicat Mixte

Approuvé par le Comité Syndical le 26 mai 2025 et publié sur le site internet
du Département de la Haute-Savoie le 02 juin 2025

Impression : Département de la Haute-Savoie

Contact : Syndicat Mixte du Plateau de Solaison
Mairie de Brizon - 67 allée de la Mairie
74130 Brizon